

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 avril 2014

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

Absents excusés : Mme Sandrine VILLENEUVE et M. Christian CHARRIERE qui ont respectivement donné procuration à Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD et M. Bernard GERVAIS.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- **APPROUVE les affectations de résultats des Comptes Administratifs 2013 ;**
- **APPROUVE les Comptes de Gestion établis par la Perceptrice ;**
- **APPROUVE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2014 :**
 - . des Sections de La Chevalerie, du Verdier et des Bessières, de La Bitortie, de Gouttemaine, de Seytive, de Rambe, de Vachon et du Poyol,
 - . du Lotissement de Bellevue, du lotissement Artisanal de Montifaux, du lotissement de Seytive, du lotissement de La Provende Tranche 1, Tranche 2 et Tranche 3,
 - . des panneaux photovoltaïques,
 - . de l'Eau & Assainissement,
 - . et le budget principal ;
- **DECIDE de ne pas augmenter les impôts locaux** qui restent fixés à :

5.34 %	pour la Taxe d'Habitation
11.33 %	pour la Taxe Foncière (bâti)
54.50 %	pour la Taxe Foncière (non bâti) ;
- DECIDE de la durée des amortissements des biens renouvelables pour le budget « Eau et Assainissement » ;
- ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion au F.L.U. de 0.20 % par habitant ;
- EST INFORMÉ du prix de revient d'un élève à l'école publique s'élevant à 824.15 € et du montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association ;
- AUTORISE le Maire à procéder à l'encaissement de la participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique ;
- DECIDE de renouveler la subvention aux particuliers pour les enfants dont la distance domicile-école est inférieure à 3 km pour les élèves du collège ou à 2 km pour les élèves du primaire et en raison du tarif dégressif pour le 2^{ème} ou 3^{ème} enfant ;
- DECIDE l'attribution du lot n° 1 du lotissement de Seytive à M. & Mme E. THOMAS ;
- DRESSE la liste des ayants droits de la Section du Phaux en ce qui concerne l'affouage de ce lieudit ;
- AUTORISE la cession d'une ancienne saleuse ;
- APPROUVE diverses cessions de terrain à titre gratuit concernant la voirie de la Rue de La Chana et le chemin de La Vernière qui seront enregistrées sous la forme administrative ;
- DECIDE de facturer 15 € le badge pour l'accès au camping municipal si celui-ci n'est pas restitué à la fin du séjour ;
- EST INFORMÉ des dégâts, sur la rivière de l'Anzon, au lieudit « sous le Châtelard ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.